

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 10
Pour : **10**
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

Le quatorze novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, M. Ronald VERNOUX, Mme Céline ROUIL, Mme Fabienne ASSIMEAU, M. Éric BOUCLY, M. Freddy VINET

Absents : M. André MARCHAIS, M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Matthieu CADOT, Mme Charlène GRIFFON (pouvoir M. Denis GORRON), Mme Cécile MAIRAND (pouvoir Mme Céline ROUIL).

Secrétaire de séance : M. Ronald VERNOUX

Convocation envoyée le 7 Novembre 2022
Convocation affichée le 7 Novembre 2022

Séance ouverte à 19H00

Télétransmission en préfecture le : 18/11/2022 sous le
N° : 017-211703210-20221114-D2022_48_DE

Date de publication sur le site internet : 21/11/2022

Objet : **Motion contre la fermeture des déchetteries d'Annezay et de La Devise.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères, CYCLAD, situé à Surgères, a décidé de réduire le nombre des déchetteries en 2024 en fermant celles d'Annezay et celle de la Devise.

Selon Cyclad, ces fermetures sont expliquées par l'impossibilité de répondre aux exigences des consignes de tri qui vise à améliorer le service rendu aux usagers sur le plan environnemental, social et solidaire ; Il répondrait également aux obligations réglementaires actuelles et futures auxquels CYCLAD serait soumis.

La déchetterie d'Annezay se situe à 4 km du centre bourg de Saint-Crépin.

La déchetterie de La Devise se situe à 6 km du centre bourg de Saint-Crépin.

Si ces 2 déchetteries venaient à fermer la plus proche serait à Surgères, qui se situe à 13 km soit le triple de kilomètres et de temps pour se rendre à la déchetterie.

Vu les prix du carburant et vu le temps de trajet à effectuer par la population, nous alertons sur les dépôts sauvages et massifs que va engendrer ces fermetures.

Monsieur le Maire attire également le conseil sur les nouveaux horaires des déchetteries adoptées par le comité syndical Cyclad en Octobre 2022 et applicables au 1^{er} Janvier 2023.

Concernant la déchetterie d'Annezay, les jours d'ouverture et fermeture ont totalement été inversés et elle ne sera plus ouverte le samedi après-midi.

Pour la déchetterie de La Devise, à Vandr , elle ne sera plus du tout ouverte le samedi, qui est le jour de plus forte affluence.

Mr le Maire précise qu'il est peut-être nécessaire que des horaires soient aménagées ou que certains déchets ne se collectent pas dans l'ensemble des déchetteries du territoire, mais que les déchets les plus courants (déchets verts, gravats, cartons, ...) soit collectés dans l'ensemble des déchetteries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE CONTRE** la fermeture de la déchetterie d'Annezay
- **VOTE CONTRE** la fermeture de la déchetterie de La Devise
- **VOTE CONTRE** les nouveaux horaires des déchetteries de La Devise et d'Annezay pour 2023 et notamment la fermeture du samedi, jour de plus grande affluence.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 14/11/2022

Le secrétaire de séance,

M. Ronald VERNOUX

Le Maire,

Matthieu CADOT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.